

Avance, cette somme, à défaut de stipulation contraire, est demeurée la loi des parties;

» Considérant que la Préservatrice n'a fait qu'user d'un droit légitime en congédiant son employé, et qu'en lui offrant un titre d'indemnité la somme de 500 francs, représentant un mois de traitement, elle a satisfait à toutes les obligations attachées par la loi et par l'usage au contrat qui la liait envers Tournai;

» Que valablement Tournai invoque les services rendus par lui à la compagnie en organisant des agences, un employé ne pouvant puiser dans un travail obligatoire et salarié, un élément de dommages-intérêts;

» Qu'il y a donc lieu de déclarer suffisantes les offres faites par la Préservatrice;

» Par ces motifs;

» Infirme;

» Ordonne la restitution de l'amende;

» Condamne Tournai aux dépens de première instance et d'appel.

ETRANGER

ESPAGNE. — Le journal officiel du roi Charles VII publie trois décrets datés du 3 à Tolosa et contre-signés comte de Pinor. Par le premier, le ministre des affaires étrangères est supprimé par économie, et ses affaires confiées à une section générale du ministère de l'intérieur; par le second, S. M. remercie le lieutenant-général Vinalot de son concours loyal, intelligent et dévoué; par le troisième, don Zeferino-Juarez-Bravo, corregidor (préfet) de la province de Guipuzcoa, est nommé chef de la section des affaires étrangères.

On désigne le général Vinalot pour la présidence du tribunal suprême de guerre et de marine.

On écrit d'Elizondo, le 5 mai, que le lieutenant-général don Rafael Tristany, son chef d'état-major le général Arguelles et deux de ses aides-de-camp, ont traversé notre ville avant-hier en route pour le quartier royal; nos autorités et notre ville ont fait un accueil enthousiaste à l'illustre organisateur de notre armée de Catalogne.

Le général Ceballos, dont la conduite à San Marcos, près d'Irun, en novembre dernier, avait été soumise à un conseil de guerre, vient d'être acquitté à la grande satisfaction de ses anciens amis et camarades. Toutes les déclarations, y compris celle de son successeur, le général Egan, lui ont été favorables.

On s'attend à une grande attaque dans la vallée d'Echauri (Navarre.)

Le mouvement stratégique de la division Perula ne rencontre guère d'obstacles.

Grande dissidence entre Canovas et Jovellar; ministre de la guerre, pour la reconnaissance des grades de Cabrera, qui a dû pourtant écrire à don Alphonse une lettre de soumission des plus humbles. L'ancien guerrier repète souvent: « les libéraux m'ont fait souffrir davantage depuis quinze jours que les carlistes depuis quarante ans. »

Bourg-Madame, 5 mai, 2 h. 30, soir. Hier un feu nourri a été engagé entre les carlistes et la garnison de Pucercia.

Trois sorties de celle-ci ont été repoussées. Le bruit court que Savalls arrivera bientôt pour attaquer de nouveau cette ville.

ALLEMAGNE. — L'ordre d'exil signé au prince évêque de Breslau vient de recevoir son application volontaire de la part de ce prélat. La Gazette de Breslau annonce qu'il a quitté cette ville le 6, accompagné du comte de Ballestrem. Il s'est fait conduire en voiture à la station de Rothamerben, d'où il s'est rendu en chemin de fer à Muensterberg. Enfin, de cette dernière localité, le prince évêque s'est rendu à Johaniaberg en Bohême, dans l'équipage du comte Chumaz.

Au même moment, le docteur Hager, rédacteur de la Volkszeitung, de Silésie, a été condamné par le tribunal de Breslau à 15 jours de prison, à raison d'un article politique à la désobéissance aux lois politico-religieuses, et à un mois de la même peine à raison d'un autre article relatif à une correspondance échangée entre le prince de Bismarck et Mazzini, article accusant le chancelier de l'Empire d'être en relation avec les bandits italiens.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret inséré au Journal Officiel d'aujourd'hui, ont été nommés : Juge de paix du canton est de Roubaix (Nord), M. Claude, juge de paix de Montreuil, en remplacement de M. Tierce, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite. (Loi du 9 juin 1853, art. 5, § 4^e)

Juge de paix du canton de Montreuil (Pas-de-Calais), M. Cachelou, ancien juge de paix, en remplacement de M. Claude, qui est nommé juge de paix du canton est de Roubaix.

On lit dans le Journal Officiel :

« Les porteurs de certificats de l'emprunt de 2 milliards sont informés que la rente 3 0/0 correspondant à ces certificats a été vendue à la Bourse conformément aux clauses du contrat de l'emprunt.

« La caisse centrale du Trésor tient à la disposition des intéressés la somme qui leur revient sur le produit de cette vente.

« Les demandes de liquidation, accompagnées des certificats, devront être

adressées, sur Nombres, au ministre des finances (Direction du mouvement général des fonds.) Elles devront indiquer d'une manière très-précise les noms, prénoms et domicile des réclamants.

« Ces derniers recevront, en réponse, le décompte de leur liquidation et l'avis de se présenter à la caisse centrale pour retirer la somme à laquelle ils auront droit.

« Dans les départements, les porteurs de certificats non libérés pourront déposer leur demande de liquidation et leurs certificats à la recette particulière ou à la trésorerie générale, qui se chargera, dans ce cas, d'effectuer le remboursement entre leurs mains.

M. l'abbé Deomid, aumônier de l'hôpital militaire de Cambrai, est nommé aumônier titulaire de la garnison de Cambrai.

M. l'abbé Butin, vicaire à Maubeuge est nommé aumônier de l'hôpital militaire de Cambrai.

M. l'abbé Delgorgue, vicaire à Saint-Vincent de Paul à Lille, est nommé aumônier de l'hôpital militaire de Lille.

Une circulaire du ministre de la guerre informe les médecins et pharmaciens qui n'ont pas encore fait de demande d'emploi dans les cadres de réserve de l'armée active et dans l'armée territoriale, qu'ils seront définitivement maintenus dans le rang s'ils n'ont pas fait parvenir pour le 15 mai courant leur demande au ministre de la guerre.

Nous apprenons que le général Clinchant, désireux de se rendre compte de l'installation du tir des carabiniers Roubaisiens, viendra, escorté de son état-major et du commandant Négrier, visiter le cercle dimanche 9 mai, à 3 heures de l'après-midi.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt dont voici la substance :

« La loi du 4 septembre 1864 sur la fabrication des allumettes chimiques, qui soumet certaines personnes à l'exercice des emplois de l'administration chargés de rechercher les contraventions commises par les débitants, n'a entendu parler que des fabricants et des débitants d'allumettes proprement dites. Elle n'a nullement entendu parler des consommateurs; et dans ces derniers, il faut comprendre le cafetier qui ne débite pas des allumettes, mais se borne à les mettre à la disposition des consommateurs venant prendre des boissons chez lui et se servir d'allumettes pour allumer leurs cigares.

« Rejet du pourvoi formé par l'administration des contributions indirectes contre l'arrêt de la cour d'appel de Dijon, chambre correctionnelle, du 19 novembre 1871, qui a acquitté le sieur Ducroux, cafetier. Ladite administration a été condamnée à 150 fr. d'indemnité au profit du sieur Ducroux.

Nous apprenons la mort de M. Dufresne, président honoraire du tribunal civil de Lille, décédé mercredi, à l'âge de 75 ans.

KERMESSES.

Dimanche 9 mai. — Cappinghem, Lannoy, Mons-en-Barœul, Allennes-lez-Marais, Cyssoing, Frelinghien, Genech, Hellemmes, Monchaux, Péronne-en-Mélantois, Radinghem.

Voici le programme du concert qui sera donné par la musique municipale de Tourcoing, et dont nous avons parlé dans l'un de nos derniers numéros. Comme nous l'avons annoncé ce concert aura lieu dans le cirque Rancy, Grand Place, le dimanche 9 mai 1875, à 6 heures très-précises du soir :

- 1^o Allégo-militaire. A. Stappen.
 - 2^o Le prétendant. (ouverture). Kucken.
 - 3^o Variations brillantes sur *Nalborough*, pour piston par M. Mager, soliste. Arban.
 - 4^o Marche aux Flambeaux, valse, Meyerbeer.
 - 5^o Wiener Blut, valse, J. Strauss.
- 2^e PARTIE.
- 6^o Un jour d'été en Avouage, Wilmer.
 - 7^o Fantaisie pour petites clarinettes, par MM. Courbet Wauthiers, solistes, A. Stappen.
 - 8^o Grande fantaisie sur les *Huguenots*, solistes, MM. Edouard Honoré, Mager, Marafin, Leman, Wael et Lamarque, Meyerbeer.
 - 9^o La maille-poste, (galop), A. Stappen.

On trouvera des cachets, à Roubaix, chez MM. Reboux, Longquillon, Florin, Barrez; à Tourcoing, Hôtel du Cygne.

Prix des cachets : Places réservées, 3 fr.; premières, 2 fr.; secondes, 1 fr.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 6 mai. — Jules Dubamel, rue de la Banque. — Marie Corriaux, rue des Longues-Haies. — Louis Desmullier, au Pile. — François Heirman, rue du Parc. — Paimyre Lesage, rue de l'Alouette. — Eugénie Lefebvre, au Cul de Four. — Mathilde Crombes, Grande-Rue. — Jean Gooris, rue de France. — Maria Leman, van Goois, rue de France. — Jules Delhaye, rue de l'Alouette. — Philonène Couzet, rue des Longues-Haies. — Marie Kohler, rue de France.

Du 6. — Jeanne Delbecq, rue des Longues-Haies. — Eugénie Vandebill, rue de Lannoy. — Rosalie Eeckman, rue de l'Espéule. — Henri Vermeulen, au Cul de Four. — Léon Dubar, rue des Longues-Haies. — Achille Boyart, rue Bernard. — Hortense Vermeulen, rue du Trichon. — Auguste Dupont, au Cul de Four. — Philomène Voet, au Pile. — Georges Delcourt, rue de la Campagne. — Louise Halin, Grande-Rue. — Marie Lejour, rue de Lannoy.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 mai. — Henriette Seynaeve, 3 ans, rue du Bassin. — Jeanne Bayart, 3 mois, à l'Espéule. — Hubert Toussaint, 12 heures, rue des Longues-Haies. — Philippe Vandebosch, 44 ans, tisserand, rue des Valenciennes. — François Gloria, 78 ans, sans profession, rue du Luxembourg.

De 7. — Déjà publiés, nous ne les résumons pas. — Jean-Baptiste Lévay, 15 ans, rue de la Campagne. — Marie Mahon, rue Sainte-Elisabeth. — Marie Heirman, 11 mois, rue du Parc. — Léon Dubar, 7 heures, rue des Longues-Haies. — Fortuné Frécaut, 68 ans, coiffeur, rue de Lannoy.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille FÉREMENT-FLOREN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FÉREMENT-FLOREN, époux de Dame Justine FLOREN, décédé à Roubaix, le 7 mai 1875, à l'âge de 63 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convuls et enterrement** qui auront lieu le dimanche 9 mai 1875, à 4 heures, en l'église Saint-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 62.

Les amis et connaissances de la famille DELLECLUSE-DEWETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Eugène-Louis-Napoléon-Joseph DELLECLUSE, ex-entrepreneur de peinture, décédé à Roubaix, le 7 mai 1875, à l'âge de 67 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convuls qui sera célébrée le dimanche 9 mai 1875, à 8 heures 1/2, et aux **convuls et enterrement** qui auront lieu le lundi 10 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — Les **veillés** seront chantées le dimanche 9, à 5 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 102.

Les amis et connaissances de la famille FIDELIS DUFOREST-WATRELOT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EMIL DUFOREST, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convuls et enterrement** qui auront lieu le lundi 10 mai 1875, à 9 heures, en l'église du St-Sépulchre. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Watt. 8780

Les amis et connaissances de la famille DELCOURT-DEPLASSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame EUGÉNIE-ROSÉ DEPLASSE, épouse de Monsieur THÉODORE DELCOURT, décédée à Watrelos, le 6 mai 1875, à l'âge de 36 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convuls et enterrement** qui auront lieu le dimanche 10 mai, à 10 heures, en l'église de Watrelos. L'assemblée à la maison mortuaire. — Ils vous prient aussi d'assister à l'obit du mois, qui sera chanté dans ladite église, le lundi 7 juin, à 10 heures.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 10 mai 1875, à 8 h. 1/2, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Dame FRANÇOISE DEJEYTER épouse de Monsieur ISIDORE DEJEYTER, décédée à Roubaix, le 13 mai 1874, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 10 mai 1875, à 9 heures 1/2, en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN-GUSTAVE CORDONNIER, époux de Dame CÉCILE DEFRETTIN, décédé à Roubaix, le 6 mai 1874, à l'âge de 36 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Sainte-Elisabeth, le Lundi 10 mai 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame SOPHIE-EUGÉNIE-ANDRÉA-JOSÈPH DAUCHY, épouse de Monsieur DENIS LORIDANT, décédée à Roubaix, le 10 mai 1872, dans sa 35^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire de 2^e classe sera célébré en l'église paroissiale de St-Christophe, à Tourcoing, le jeudi 13 mai, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH ROUSSELET, veuf de Dame MARIE-ANNE-JOSÈPH DELBARRE, décédé à Tourcoing, le 27 janvier 1873, à l'âge de 85 ans et 11 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours de Chimie.

Lundi 10 mai à huit heures du soir.

Des matières colorantes organiques : considérations générales sur les bois de teinture et les extraits; campêche, bois de Brésil, Santal; valeur comparative, matières colorantes, propriétés, circonstances de leur emploi en teinture, solidité de ces nuances et caractères qui permettent de les reconnaître.

Cours de Physique

Mercredi 12 mai à 8 heures du soir.

Notions importantes au point de vue des applications diverses de l'électricité des piles; quantité d'électricité et tension électrique; effets généraux de l'électricité des piles; des perfectionnements et de l'avenir de la pile.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie d'Émile Baudouin, 11, rue de la Chapelle, à Paris. Avis émis dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Prix de revient des Viandes

	1 ^{re} QUAL.	2 ^{de} QUAL.	3 ^e QUAL.
Beuf le kg	1.44	1.41	1.16
Vache	1.59	1.27	0.94
Taureau	0.00	0.00	0.00
Veau	1.97	1.62	1.42
Mouton	1.75	1.65	1.45
Porc	1.65	1.60	1.55

Roubaix, le 1^{er} mai 1875.

Le Maire de Roubaix, G. DESCAT.

Vente publique des denrées alimentaires Grande Place

Le directeur de la vente publique des denrées alimentaires informe les habitants de Roubaix qu'ils trouveront dans son établissement toute espèce de primeurs.

Il leur rappelle en même temps qu'il a pris les dispositions nécessaires pour avoir toujours un approvisionnement complet de viandes de boucherie de 1^{re} qualité et aux prix les plus réduits.

Pour éviter les encombrements, les dames sont priées de faire leurs approvisionnements dans l'après-midi principalement le vendredi et le samedi.

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 2 Mai 1875. Sommes versées par 201 déposants, dont 47 nouveaux, Fr. 26.216. 61 demandes en remboursement 44.590.70 Les opérations du mois de Mai sont suivies par M. Jules Toulemonde et Lambert-Delbecq, écrivains.

Cours d'assurances au Nord

Audience du 7 mai 1875.

Ministère public, M. PRÉTEX, avocat-général.

1^{er} affaire. — *Avis de confiance qualifié.*

L'accusé est le nommé Pierre-Célestin Bécart, âgé de 25 ans, né à Lille, employé de bureau à Lille.

Il était le commis de M. Grépinet, receveur du timbre extraordinaire à Lille. Bécart était chaque jour chargé de la recette qui habituellement consistait en 700 ou 800 francs.

Par exception, le 16 novembre dernier elle s'était élevée à 2,920 francs 24 centimes. Ce jour-là M. Grépinet n'avait pu aller à son bureau. Bécart ne vint pas le soir lui rendre compte des sommes qu'il avait touchées, et le lendemain, quand M. Grépinet arriva à son cabinet, il ne trouva pas son employé, qui était parti en emportant la recette de la veille.

Dès le 17 novembre, Bécart, nanti du produit de son crime, s'était rendu en Belgique. Le 18, il était arrêté à Tournai dans une maison de prostitution; 2,200 francs environ étaient en sa possession. En moins de deux jours il avait dépensé 700 francs. Livré par les autorités belges au gouvernement français, il a été ramené à Lille. Il avoua tous les faits qui lui sont reprochés.

Sa mère, après son arrestation, a démenté M. Grépinet.

L'inculpé n'a pas d'antécédents judiciaires, mais il avait des mœurs déplorables et maltraitait habituellement sa mère.

Déclaré coupable avec le bénéfice des circonstances atténuantes, Bécart est condamné à 3 années d'emprisonnement.

Défenseur, M^r Louis Legrand.

Faits divers

Michel Lévy, le célèbre éditeur, dont nous avons annoncé la mort, n'était pas arrivé sans lutte à la haute position commerciale qu'il occupait. Ses commencements furent des plus pénibles et remontent à une trentaine d'années. A cette époque, il était, je crois, installé rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur, et fréquentait déjà les gens de lettres, qui lui donnaient volontiers les volumes qu'ils recevaient; ces volumes, revendus par lui, constituèrent ses premiers bénéfices.

De la rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur, Michel Lévy alla habiter le passage du Saumon, où il ne resta que quelques mois. Etant entré en relations avec Millaud et Miris, qui venaient de fonder l'*Entr'Acte*, il s'associa à eux pour la direction de ce journal, et transporta du même coup son installation rue Vivienne, dans la boutique qu'il occupait encore avant le percement de la rue Auber.

Le journal l'*Entr'Acte*, bien dirigé, ne tarda pas à devenir une propriété sérieuse.

Michel Lévy, à force de voir des auteurs dramatiques, songea à devenir leur éditeur, et il le devint. La maison prit en peu de temps un développement rapide dans toutes les branches de l'exploitation littéraire; elle eut d'abord pour spécialité les publications théâtrales, et à part la mise en vente des principales pièces du jour, publia une *Bibliothèque dramatique*, grand in-8^o anglais, ainsi que le *Théâtre contemporain illustré*.

Propriétaire unique du journal l'*Entr'Acte* depuis 1855 et du magasin illustré le *Journal du Dimanche*, Michel Lévy a fondé, en outre, comme publications périodiques, l'*Univers illustré*, le *Journal du Jeudi* et les *Bons romans*.

Michel Lévy était né à Phalsbourg (Meurthe), le 20 décembre 1821, il n'était donc âgé que de cinquante-quatre ans. Son association avec son frère Calmann, plus âgé que lui de deux ans, remonte à l'année 1836.

M. Adrien Marx, racontant dans le *Figaro* une visite qu'il venait de faire à Michel Lévy, cite le fait suivant :

« En cet instant Murger entra. Je sortis. Quelques minutes plus tard, l'auteur de la *Vie de Bohème* me rejoignait dans la rue, il avait l'air joyeux :

« Mon bon ami, me dit-il en s'arrêtant tout à coup, on dit que Michel Lévy est un juif... Ça n'est pas vrai : c'est un israélite. Il m'a acheté mes livres très-bon marché, c'est vrai, mais il me les paye bien, très-bien.

Et Murger me confia qu'il venait de recevoir, pour la dixième fois depuis un an, vingt-cinq louis à titre de cadeau en dehors de toute convention. J'ai cru devoir relater ce fait : il démontre certainement la légende mensongère qui montre d'un côté la librairie enrichie par l'œuvre du poète, et de l'autre, le poète mourant de misère dans un hôpital.

Le mariage de la fille du Shah de Perse.

— 2.500 têtes de Turcomans pillards ou rebelles déposés aux pieds du Shah. — Nous extrayons les passages suivants d'une correspondance envoyée de Téhéran au Zevra (journal officiel) de la province de Bagdad :

« Le Shah a profité du beau temps pour aller chasser aux environs de Téhéran, dans les forêts du village de Kend. Il est resté dix jours et la chasse a été fructueuse, puisque dans une seule battue le roi et son escorte ont tué 80 pièces de gros gibier. Il est revenu dans sa capitale un jour avant l'izgha (grand beyram) le 17 janvier.

« Le Shah, par un service de son palais, a quitté le palais pour se rendre à sa nouvelle demeure. Le mariage a eût lieu au Shah 120,000 tomans (1,500,000 fr. environ).

La réorganisation de l'armée persane, exigeant des dépenses extraordinaires, le Shah a prêté au Trésor une somme de 100,000 tomans (1,200,000 fr.) sur sa cassette particulière. Il est resté cependant en possession d'une partie de cette somme, car le gouverneur du Khorassan, qui porte le titre de *Nashim-oud-daulé*, a remis au Shah un cadeau de 50,000 tomans.

« Le Nashim-oud-daulé a, par la même occasion, apporté au Roi les têtes de 2,500 turcomans, pillards ou rebelles, mais, pour la facilité du transport, on avait enlevé les os du crâne pour ne prendre que le cuir chevelu. A propos des dépenses militaires, on se rappelle qu'on avait acheté à Berlin et transporté à Téhéran des fusils se chargeant par la culasse, on vient maintenant d'expédier en Allemagne un fonctionnaire chargé d'acheter pour 35,000 tonnes de cartouches spéciales à ces armes.

« Le prince royal, qui avait la direction des provinces de Kenuanchah et de Kurdistan, a été rappelé à Téhéran, où il se trouve actuellement; l'administration de ce jeune homme, qui porte le titre de *Mowj-oud-daulé*, avait donné lieu à des plaintes relatives à des actes tyranniques et oppressifs. Depuis quelques mois un grand nombre de plaintes avaient été transmises au gouvernement par l'intermédiaire du premier magistrat des cours de justice de ces provinces. Une commission, composée de hauts personnages, est chargée d'examiner les réclamations et d'aviser aux moyens de rendre justice à qui de droit.

L'expédition anglaise des mers polaires.

« Dès qu'il est question de l'expédition du capitaine Nares dans les mers polaires, l'imagination se représente 50 ou 60 degrés de froid, des montagnes de glace, des tempêtes de neige qui vous aveuglent, des bruyards mortels, le scorbut, etc. Contre tous ces dangers, l'expédition est parfaitement prévue. Le grand inconvénient contre lequel les explorateurs qui vont quitter les côtes de l'Angleterre, à bord de l'*Alert* et du *Discovery*, auront à lutter, c'est l'absence de la lumière du jour pendant les neuf mois de l'hiver du pôle.

Suivant le capitaine Nares, qui en parle par expérience, l'une des principales causes du découragement pour les navigateurs hivernant dans les mers polaires, c'est cette longue obscurité. Pendant l'été, le soleil brille sans intermittence pendant soixante-six jours et demi; mais pendant l'hiver il disparaît complètement au-dessous de l'horizon. Du cercle polaire au pôle, l'accroissement d'intensité de l'obscurité est très rapide; car tandis qu'à ce cercle le soleil ne fait que toucher l'horizon dans le jour le plus court et donne encore trois ou quatre heures de crépuscule, au pôle même il y a une obscurité de la durée de cent quatre-vingt-deux jours. Par conséquent, plus l'expédition avancera au Nord, plus elle sera plongée dans cette obscurité lugubre.

C'est là un désagrément contre lequel on ne peut rien. Mais pour le rendre aussi tolérable que possible aux marins qui vont s'embarquer, l'amiralauté a donné des lampes d'une grande puissance, très solides, disposées de telle sorte que l'huile ne peut pas s'y coaguler et qu'on y peut brûler du suif et de la graisse, si l'huile de colza vient à s'épuiser. Chacun des deux bâtiments possède aussi une bibliothèque de 400 volumes qui aideront à passer ces longues nuits des hivers du pôle.

En s'aventurant sur cet immense espace inconnu, de trois millions de milles carrés, qui entoure le pôle, avec l'espoir de faire flotter au pôle même le drapeau britannique, l'expédition du capitaine Nares, dit le *Times*, possède des avantages qui lui permettront d'éviter les fautes qui ont soulevé les précédents explorateurs.

L'expérience a démontré qu'il est inutile de chercher la solution du problème en affrontant les montagnes de glace du détroit de Behring ou les blocs polaires qui obstruent les murs du Spitzberg; c'est déjà quelque chose de gagné. Le capitaine Nares se dirigera donc vers le pôle par la baie de Baffin et le détroit de Smith, et quoiqu'il sache qu'il n'y a dans cette direction, autant qu'on a pu le vérifier, aucune barrière insurmontable qui puisse arrêter sa marche, il ne faut pas perdre de vue qu'il est tout aussi possible qu'il lui soit réservé de rencontrer quelque obstruction imprévue, que de découvrir une route ouverte qui le conduise au pôle. Au delà du cercle du 99^e degré, tout est sujet à conjecture.

Le détroit de Smith présente la voie la plus favorable pour beaucoup de raisons surtout son peu de largeur et ses courants plus chauds, qui le tiennent dégagé de glaces; de plus, il a l'avantage de présenter une ligne de côtes continues, qui permettent aux explorateurs, en cas d'insuccès, de revenir sur leurs pas et de regagner aisément leurs dépôts. Mais il y a la redoutable alternative que le détroit de Smith ne soit qu'un cul-de-sac. Le *Polaris* s'avance jusqu'à un 82^e degré 16 minutes dans le court espace de cinq jours et ne fut arrêté que par des masses flottantes de glaces qui, on le croit, ne seraient pas un obstacle pour un bâtiment possédant les puissantes machines de l'*Alert*.

On prend au même point des tra-

« On a constaté l'existence d'un courant venant directement du pôle et entraînant des masses de bois flotté de la Sibirie, d'où il conclut qu'il existe une communication ouverte entre la baie de Baffin et les côtes septentrionales de la Sibirie.

Cette conclusion semble avoir été confirmée par l'expédition suédoise du capitaine Koldewey, qui découvrit des caux libres à 67 Parry n'avait trouvé que des champs de glace illimités. L'existence d'une mer ouverte est aussi constatée par le D^r Kane, qui atteignit le 81^e degré 16 minutes dans le canal de Kennedy et qui vit s'étendre au nord-est une mer ayant un flux et un reflux.

Cependant, que l'expédition atteigne le pôle ou ne l'atteigne pas, elle ne peut manquer de donner d'importants résultats. Il y a beaucoup d'expériences à faire dans les hautes latitudes polaires. Les observations du pendule au pôle le plus élevé qu'on y puisse atteindre seront d'un grand secours pour déterminer la configuration exacte de la terre; la géologie, relativement à la période des glaces, la botanique, la géographie et l'éthnologie, gagneront certainement quelque chose aux investigations qui vont se poursuivre, et l'analyse spéciale appliquée au phénomène de l'aurore boréale conduira probablement à quelques découvertes intéressantes.

Revue scientifique

INDUSTRIE. Les châles français. — Avenir de cette industrie. — Parallèle avec le châl indien. — Détails de fabrication. — Historique de l'industrie française. — Procédés nouveaux de MM. Tresca, Thorel et Ratierville.

L'industrie des châles français est l'une de celles auxquelles est réservé, sans nul doute, le plus bel avenir le jour où s'éteindra l'engouement pour le châl indien, engouement qui se concilie mal avec nos instincts artistiques. Peut-être faudra-t-il auparavant que nos relations commerciales avec l'Inde deviennent plus étroites, que les Indiens atteignent à notre niveau de civilisation; ils attachent alors aux châles de Paris le même prix que nous attachons aux leurs, et la marchandise acquerra plus de valeur sur le marché. On arrivera peut-être au même but par une autre voie. On fabrique à Paris des châles de l'Inde; le jour où ces produits seront fabriqués à bas prix et où tout le monde pourra s'en procurer, le châl français verra croître son prestige.

Le châl indien a d'ailleurs des qualités qui lui sont propres. On sait qu'il est brodé comme une tapisserie plutôt que tissé. Sur une chaîne tendue, l'ouvrier reproduit un dessin au moyen de petites navettes (spoullins) qu'il passe et repasse dans la chaîne, aux endroits voulus, en arrêtant le fil de telle ou telle couleur, à l'envers du tissu, dans les intervalles où il ne doit pas apparaître. Ce travail ne s'exécute pas, comme pour les tapisseries, sur toute la surface des châles, mais sur une série de bandes que l'on prépare isolément et que l'on rapproche au moyen de coutures. Les raccords se font par à peu près; les différentes parties du dessin sont rapprochées tant bien que mal; le dessin primitif de l'artiste est plus ou moins déformé, mais ce défaut est devenu une qualité à ce point qu'on en est arrivé aujourd